



FOIRE OUEST-AFRICAINNE DES SEMENCES PAYSANNES

(FOASP) 2025 – TOGO

Déclaration des participants à la 4^{ème} édition de la Foire
Ouest-Africaine des Semences Paysannes de Baga
(Niamtougou), Togo, 2025



**Thousand
Currents**



FIAN INTERN
POUR LE DROIT À L'A
ET À LA NUTRITION



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changer

EPER
Pain pour le prochain.

Nous, plus de 600 personnes, en notre qualité de membres et sympathisants du Comité Ouest Africain des Semences Paysannes (COASP), représentés par des paysans (hommes, femmes et jeunes), organisations paysannes, ONG de développement, groupements de femmes, groupements de jeunes et instituts de recherche, des médias; en provenance du Bénin, du Burkina Faso, de la côte d'Ivoire, du Cameroun, du Maroc, du Malawi, des Etats Unis de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Kenya, de l'Ouganda, du Mali, de la Mauritanie, du Togo, du Niger, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Tchad, de la Colombie, de la France, de la Suisse réunis **du 09 au 11 Décembre 2025** à l'occasion de la 4ème édition de la Foire tournante Ouest-Africaine des semences paysannes de Baga (Centre CIDAP-Niamtougou) au Togo, avons procédé à la Déclaration ci-jointe en appont au plaidoyer continental pour un nouveau paradigme sur la gouvernance et les politiques semencières.

Depuis 2007, cet événement biennal constitue un rendez-vous incontournable dédié à la protection et à la valorisation des espèces et variétés paysannes, à travers les connaissances et pratiques paysannes, des processus de recherche participative portant sur les semences menacées, ou encore négligées par les politiques publiques. Ce mouvement est connecté à une dynamique continentale plus large qui existe également sur les autres continents, notamment en Europe et en Amérique du Sud.

L'édition 2025 s'est centrée sur le thème : « **L'autonomie semencière dans le maraîchage en Agroécologie paysanne** ». Elle a ainsi témoigné :

- d'une circulation remarquable de semences paysannes : céréales, tubercules, légumineuses, plantes aromatiques et variétés maraîchères africaines et exotiques. Les communautés ont échangé une grande diversité de lots reproductibles grâce aux règles collectives de confiance, démontrant la vitalité des systèmes semenciers locaux et leur rôle central dans la résilience agricole ouest-africaine.
- De l'expertise paysanne dans les pratiques de production de semences maraîchère : en cultures associées, en sélection massale, isolement, gestion des distances, tri manuel, tests empiriques de germination et dispositifs participatifs d'assurance qualité. Ces techniques, adaptées aux réalités locales, renforcent l'autonomie semencière, tout en préservant les savoirs intergénérationnels au cœur de l'agroécologie paysanne :

- L'échec des négociations du dernier Organe directeur du TIRPAA à Lima, où les États n'ont pas abouti à un consensus sur le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. Les blocages persistants fragilisent la mise en œuvre effective de l'Article 9.
- Les avancées significatives de l'Union africaine dans l'élaboration du cadre politique continental sur les systèmes semenciers paysans pour donner corps à la déclaration de Kampala qui reconnaît explicitement les SSP comme un pilier de la souveraineté alimentaire africaine.

Néanmoins, des normes internationales restreignent la souveraineté alimentaire et fragilisent les droits fondamentaux. L'agro-industrie impose une transition écologique dévoyée, fondée sur les biotechnologies modernes, renforçant une agriculture dépendante des pesticides et engrais de synthèse. Cette logique productiviste entraîne la stérilité des sols, la perte de biodiversité, l'uniformisation variétale et la précarisation massive des paysans.

Sous couvert d'innovation, les nouveaux intrants coûteux et protégés par les droits de propriété intellectuelle privent les communautés de leur autonomie semencière. Face à ces menaces convergentes, la défense des systèmes semenciers paysans apparaît indispensable pour protéger les écosystèmes, les sols et la santé des populations.

C'est pourquoi, en vertu de ce qui précède :

Vu l'absence de tout fondement scientifique dans la relégation des semences paysannes au rang de graines improductives relevant du passé archaïque,

Tenant compte du peu d'intérêt que nos Etats accordent aux potentialités des systèmes semenciers au profit des solutions non maîtrisées, importées et aléatoires,

La généralisation des hybrides prétendument productifs accélère l'effondrement de la biodiversité et la dégradation des sols saturés d'intrants chimiques. Cette contamination persistante génère des perturbateurs endocriniens nocifs pour le génome humain, la santé et l'environnement.

Prenant acte des effets nocifs camouflés sous le charme d'une révolution verte de hausse de productivité mais dont le revers de la médaille s'assimile sur le long terme, à la perte de rendement,

Accordant une attention particulière au mouvement continental de riposte au diktat des semences certifiées associées à leurs pesticides au coût de surcroît coûteux pour les producteurs vulnérabilisés,

Reconnaissant que les paysan-ne-s sont les vrais producteur-trice-s de semences

Reconnaissant que les paysannes et les paysans demeurent les premiers acteurs de notre sécurité alimentaire et nutritionnelle par leur savoir-faire.

Prenant en compte l'impact humanisant de l'éducation à l'écologie inhérente aux pratiques du système des semences paysannes propre à l'Agriculture saine,

Assistant au parallélisme des pôles de décision politique où l'Etat délègue sa souveraineté agricole au programme supranational des cartels de l'industrie semencière, dont le seul souci est de s'enrichir davantage

Considérant les répercussion négatives et dangereuses des manipulations et transformations artificielles des semences,

Nous formulons à l'endroit des institutions sous régionales et africaines (UA, CEDEAO,AES, UEMOA et CILSS) les recommandations ci-après :

Adopter et mettre en œuvre un cadre politique qui promeut les systèmes semenciers paysans afin de les protéger contre toute forme de brevétabilité par des tiers au détriment des communautés paysannes : le cadre politique pour les systèmes semenciers paysans développé par la Commission de l'Union Africaine pourrait servir de base pour chaque pays membre du CILSS, de l'UEMOA,AES et de la CEDEAO.

Proscrire l'usage des intrants chimiques de synthèse, en raison de leurs impacts reprotoxiques et génotoxiques. Intégrer la chaîne de valeurs des réseaux d'échanges paysans dans la cartographie et la reconnaissance des systèmes semenciers endogènes, et protéger prioritairement les cultures vivrières grâce à une documentation transfrontalière des pratiques locales.

Soutenir activement la recherche publique dans le cadre du développement de nouvelles variétés végétales notamment dans la production des légumes, faciliter

le rapprochement de la recherche moderne, de la recherche paysanne, en promouvant les passerelles et les synergies entre ces deux types de recherche

Nous formulons à l'endroit des Paysans, Organisations paysannes et autres OSC les recommandations ci-après :

- Développer et mettre à l'échelle les bonnes pratiques des jardins de case
- Répertorier et valoriser l'expertise continentale en matière de production et de multiplication de semences maraîchères par les paysan-ne-s.
- Multiplier et échanger les semences paysannes : Poursuivre activement la multiplication et l'échange des semences paysannes afin de renforcer l'autonomie communautaire, la diversité cultivée et la résilience agroécologique.
- Promouvoir la campagne « **MaSemenceMaVie** » : Diffuser largement la campagne « **MaSemenceMaVie** » à tous les niveaux afin de sensibiliser, mobiliser et défendre les droits semenciers des communautés rurales.
- Développer les cases communautaires de semences : Créer et renforcer davantage de cases communautaires de semences pour sécuriser les variétés locales, garantir leur accès et soutenir la souveraineté semencière.

Fait à NIAMTOUGOU, le 11 Décembre 2025